

## Programme RecPET Partner

Ce document vous donne les bonnes pratiques pour l'utilisation et le conditionnement des collecteurs en vue de leur enlèvement.

### Consignes d'utilisation et de conditionnement avant enlèvement des collecteurs



Remplissage des collecteurs en 3 étapes :

#### Étape 1.

- Ces collecteurs ne doivent être remplis qu'avec des rouleaux d'impression Transfert Thermique (films et mandrins, ne pas y mettre les emballages rouleaux en polyane).
- Les collecteurs jugés non conformes sont exclus du processus de valorisation.

#### Étape 2.

- Nous vous recommandons de remplir raisonnablement les collecteurs (comme illustré ci-dessous)
- Dimension d'un collecteur 400 x 300 x 280 mm/charge max : 15kg.



#### Étape 3.

- Nous vous recommandons de consolider la fermeture des cartons en les scotchant.



# Programme RecPET Partner

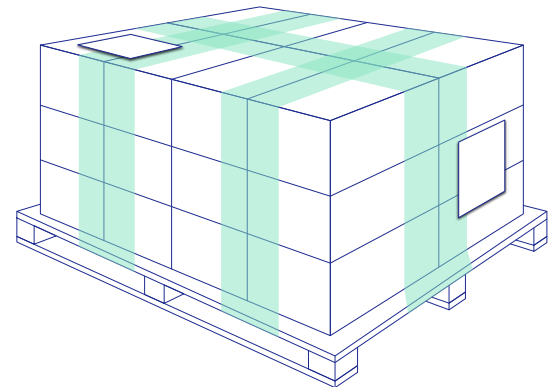
## Conditionnement des collecteurs en palette

(non applicable si vous souscrivez à l'offre collecteurs)

Avant enlèvement, la palette doit être obligatoirement filmée et identifiée grâce à un document fourni par nos soins lors de la confirmation du rendez-vous d'enlèvement. Elle est construite en 3 hauteurs de 8 collecteurs sur un modèle de palette Europe (1,2mx0,8m).

Une palette ne doit pas compter plus de 24 collecteurs.

Tout collecteur en surnombre ne sera pas traité par nos services.



## Et ensuite...

La demande d'enlèvement des collecteurs (Offre Palette et Offre Collecteurs) se fait

**par téléphone** : +33 (0)2 40 38 40 73

**par email** : [ribbon.collect@armor-iimak.com](mailto:ribbon.collect@armor-iimak.com)

A réception de vos collecteurs et/ou palettes, nos services contrôlent le contenu et le nombre des collecteurs. Tout collecteur non conforme sera soustrait au processus de valorisation. Un nombre important de non conformités non corrigées malgré leur signalement peut nous conduire à mettre fin au service Rec'Pet Partner.

Les certificats de valorisation en CSR\* sont délivrés sur demande.

Pour rappel, pour des raisons liées à la nature de ce processus industriel, la délivrance des certificats de valorisation en CSR peut intervenir de nombreuses semaines après que vous en ayez fait la demande auprès de nos services.



### \*CSR : COMBUSTIBLES SOLIDES DE RÉCUPÉRATION :

Les Combustibles Solides de Récupération (CSR) sont fabriqués à partir de déchets non dangereux spécifiques solides (composition chimique compatible - propriétés calorifiques intéressantes - granulométrie). Les CSR sont des combustibles alternatifs aux combustibles fossiles. En pratique, Les rouleaux de film Transfert Thermique usagés sont déchiquetés-broyés, mélangés avec d'autres déchets (plastiques, papier...) au sein de structures qui préparent et fabriquent les CSR. Le mélange est ensuite expédié et utilisé comme combustible notamment par les cimenteries.